



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11	13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize novembre à 18h01, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Alex BORNES, Maire Adjoint de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

06/11/2025

Date d'affichage

06/11/2025

Présidence :**M. Alex BORNES, Maire-adjoint**Secrétaire de séance :**Mme Jasmonde MARTIN**Participants :

M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC.

Absents excusés :

M. Robert DARIEN, Maire (Pouvoir à Julien PICHOT), Mme Evelyne GENEQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (Pouvoir à Cathy LUTRAT),

Absente :**Mme Julie DE FRANQUEVILLE**

Objet de la Délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS 2026 DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Délibération n° 2025_41

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan énergétique sur le patrimoine bâti mené par le Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, il est indiqué que la commune pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'école élémentaire.

Les travaux de remplacement des radiateurs dans plusieurs classes de l'école élémentaire sont éligibles à ce dispositif.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 12 378,49 € HT minimum.

L'appel à projets 2026 de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes à la compétence Conseil énergétique dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'approuver le projet de rénovation énergétique concernant l'école élémentaire, pour un coût global estimé à 12 378,49 € HT,**
- **Décider de candidater auprès de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération,**
- **Attester la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2026,**
- **Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,**
- **S'engager à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 20/11/2025

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire adjoint,
Alex BORNES**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice
administrative*